

Clermont-Ferrand, le 13 janvier 2021



Monsieur le Recteur
de l'académie de Clermont
Chancelier des Universités
3 avenue Vercingétorix
63033 CLERMONT-FERRAND

Objet : situation du lycée Pierre Joël Bonté

Monsieur le Recteur,

Nous revenons vers vous au sujet de la situation au lycée Pierre Joël Bonté à Riom suite aux nouvelles menaces adressées mardi soir, via l'environnement numérique de travail (ENT), à certains personnels de l'établissement.

Lors d'une audience au rectorat, lundi 11 janvier, la section académique du SNES-FSU a formulé plusieurs demandes que nous vous rappelons : que des mesures de protection soient prises vis-à-vis des élèves et de tous les personnels, que ces derniers bénéficient de la protection fonctionnelle, que l'exercice de leur droit de retrait soit reconnu par l'Administration, qu'aucune pénalité financière ne leur soit appliquée quel que soit leur statut, et que le retour en présentiel au lycée n'ait lieu que lorsque les conditions de sécurité seront totalement réunies et que l'enquête aura abouti.

Ainsi, après ces nouvelles menaces, nous vous demandons que le maintien à distance, à la fois des élèves et des personnels, soit prolongé.

Par ailleurs, il nous semble nécessaire de prévoir, lorsque le retour au lycée sera possible, la mise en place de temps d'échanges entre collègues avant la reprise des cours ainsi qu'une intervention solennelle de l'Institution en direction des élèves.

Veillez croire, Monsieur le Recteur, en notre attachement au Service Public d'Education.

Patrick Lebrun, secrétaire académique